

▪ **Éric de Moulins-Beaufort et Véronique Margron appellent à « une culture de la liberté spirituelle »**

Entretien

Engagés dans la lutte contre les abus dans l'Église, le président de la Conférence des évêques de France et la présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France mobilisent leurs institutions respectives pour un changement de culture. Entretien croisé – le premier du genre entre eux – entre Mgr Éric de Moulins-Beaufort et sœur Véronique Margron.

Recueilli par Arnaud Bevilacqua et Christophe Henning,

Éric de Moulins-Beaufort, à l'Assemblée des évêques en mars, vous évoquiez le besoin « d'un changement de culture ». Véronique Margron, vous y avez aussi fait référence avec la Corref, en avril. Comment le définir ?

Mgr Éric de Moulins-Beaufort : Depuis longtemps, nous affirmons que toute autorité est avant tout un service. Malheureusement, les faits d'abus sexuels mais aussi spirituels nous obligent à reconnaître que toute position d'autorité peut être pervertie en un pouvoir destructeur. Leur ampleur nous oblige tous à être lucides : ceux qui ont une part d'autorité, qu'ils soient clercs, laïcs, religieux, religieuses, doivent être vigilants pour vivre l'autorité selon l'esprit du Christ.

Sœur Véronique Margron : Nous avons découvert avec effroi que tous ces crimes avaient un caractère systémique. La réponse doit donc être systémique et appeler une transformation. Il s'agit bien sûr de prévention, de suivi des auteurs, de tentatives de réparation auprès des victimes – bien partielle malheureusement –, mais aussi d'interroger la gouvernance et les manières de vivre, et de changer ce qui doit l'être, puisque tout a concouru aux agressions sexuelles. L'Église ne s'est pas rendu compte, n'a pas signalé, n'a pas vu...

É. de M.-B. : L'enjeu, c'est que nous puissions être l'Église du Christ. Il s'agit de regarder la question dans toutes les dimensions de la vie ecclésiale, parce qu'effectivement, tout a concouru à l'aveuglement général.

Les abus sexuels sont la partie visible d'un iceberg constitué des abus de pouvoir et spirituels. Comment s'attaquer à ces abus plus difficiles à cerner ?

É. de M.-B. : D'abord, en ayant des procédures claires pour recueillir les témoignages, les transmettre aux personnes compétentes. Nous ne sommes pas formés pour être des procureurs, des enquêteurs, ou des juges d'instruction. Il faut donc nous garder de jouer ces rôles.

Plus profondément, c'est une question d'attitude globale parce qu'il faut aussi que tout le monde, y compris les fidèles, ait le sens de la liberté spirituelle, et que nous le cultivions. Le respect de la dignité de chaque personne doit vraiment être pour nous une lumière. Contrairement à ce que certains s'imaginent, l'Église est avant tout une terre de liberté. Mais plus il y aura de personnes formées, plus on peut espérer qu'il y aura, à chaque niveau, des gens capables de signaler de potentielles dérives.

V. M. : Il est très difficile de lutter contre les abus spirituels, de les détecter et, encore aujourd'hui, de percevoir les signaux faibles dont a parlé le rapport de la Ciase. De fait, qui va pouvoir enquêter avec compétence et autorité ? Vous pouvez recevoir des témoignages, interpellier les communautés, mais celles-ci sont autonomes. Il est capital de faire appel à d'autres, d'avoir recours aux institutions publiques, à la justice, à la société civile...

É. de M.-B. : Je voudrais souligner que, quelle que soit la difficulté – qui est réelle et que sœur Véronique dit très bien –, nous sommes vraiment déterminés et nous agissons. Un travail s'est fait et se fera encore pour que nous progressions, à la lumière de la révélation et de la meilleure compréhension de ces abus.

Le risque est-il accru en raison de la sacralisation du prêtre ?

V. M. : Ces situations sont d'autant plus enkystées qu'elles sont souvent placées sous le sceau de la volonté de Dieu. La dimension sacrée constitue un poids supplémentaire par rapport à des faits d'emprise dans un autre cadre. Le degré de vigilance est forcément moindre quand l'autorité prétend agir au nom de la foi et pour le bien de l'Église.

Nous avons demandé à des spécialistes du droit de faire une recherche sur des droits fondamentaux, inaliénables, y compris quand on est dans la vie religieuse. Le fait de prononcer des vœux d'obéissance, de chasteté, de pauvreté ne peut nous défaire de droits essentiels à la dignité humaine : droit à la correspondance, liberté de conscience, liberté du vote politique...

É. de M.-B. : Le rapport à l'égard du prêtre, il faut que les fidèles en soient partie prenante aussi. Un apport tout à fait intéressant du groupe de travail n° 8 était que malheureusement dans l'Église, trop souvent, il y a du pouvoir mais on ne le reconnaît pas, parce qu'on dit toujours qu'on est « au service ». Il en résulte qu'en fait, le pouvoir n'est pas regardé lucidement, ni régulé. Il me paraît important qu'on réfléchisse à l'ensemble des relations, et qu'on accepte qu'il y ait de l'autorité et que, par conséquent, cette autorité ait des comptes à rendre, soit tempérée. Ceci afin qu'elle agisse comme il convient.

Parmi les évêques, prêtres, religieux et religieuses, tout le monde est-il prêt à ce changement de culture ?

É. de M.-B. : On y travaille, et honnêtement, cela bouge. Nous sommes engagés dans ce processus, et la démarche synodale que le pape a lancée y contribue. Entre évêques, il y a moins de tiraillements que certains ne l'imaginent. Il y a des nuances, des discussions, mais la direction globale, tout le monde y participe. Lors de nos assemblées

plénières, les votes se font au minimum à la majorité des deux tiers et, pour ce qui n'a pas été voté aux deux tiers, il ne manquait parfois qu'une voix ou deux. Nous sommes aujourd'hui tous alignés sur les moyens d'action. Par exemple, l'importance de la formation des évêques, à Rome lors de leur prise de fonction, mais aussi à la CEF. La grande différence qui peut exister réside entre ceux qui ont rencontré des personnes victimes et ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion.

V. M. : Il serait prétentieux de dire que nous sommes sûrs que tout le monde est embarqué. Mais je constate un consensus grave dans nos assemblées générales. Seul l'avenir nous dira s'il y a réellement des changements structurels. L'écoute authentique et bouleversante des victimes crée un mouvement irrévocable.

Que répondez-vous à ceux qui pensent que cela ne va pas assez loin ?

É. de M.-B. : Que nous, déjà, nous aimerions que cela aille plus vite et plus loin ! On y travaille. Ce bouleversement est irrévocable, et irréversible. L'humanité est lourde à bouger, mais le principal est qu'elle bouge. C'est notre responsabilité, et ce sera celle de nos successeurs, d'entretenir ce mouvement, en particulier en nous laissant atteindre par le choc de ce qu'ont à raconter ceux et celles qui ont été victimes. C'est notre responsabilité au long cours et, pour cela, nous avons besoin de tout le monde.

Avez-vous désormais des armes plus efficaces ? Que révèlent les crises vécues à Toulon, ou Strasbourg ?

É. de M.-B. : Nous savons davantage nous servir de la justice, civile ou canonique. Nous sommes surtout plus lucides. Il y a des comportements qui ne sont plus tolérés ni tolérables, il faut pouvoir les traiter, les affronter et le dire. Le Saint-Siège lui-même est conscient qu'il y a des situations de souffrance qu'il ne peut pas laisser durer en attendant patiemment que l'évêque change, en l'occurrence. Il faut intervenir plus tôt, plus vite, avec clarté. En échange, plus d'accompagnement, de soutien, de formation auprès des évêques est nécessaire.

Concernant les communautés, faut-il toujours réformer ou parfois prendre la décision de dissoudre ?

V. M. : En effet croire que l'on pourrait toujours réformer est un leurre. Pour autant, nous pouvons avoir des dossiers argumentés, documentés, nous ne détenons pas cette autorité de pouvoir dissoudre. Elle appartient à un évêque ou au Saint-Siège.

Il y a des situations où nous constatons douloureusement que l'arbre a poussé de travers dès le début et que, dans ces cas, la réforme est souvent vaine. Comment évaluer qu'une communauté se réforme réellement ? Notre responsabilité est de signaler quand l'intégrité physique, morale, spirituelle, sexuelle des personnes nous paraît menacée. Dans un certain nombre de cas, malgré tout ce que nous pouvons penser et dire, nous avons un sentiment d'impuissance.

Vous avez l'habitude de travailler ensemble mais vos structures avancent à des rythmes différents, au risque de susciter des frictions entre elles et entre vous ?

V. M. : Nous n'avons pas les mêmes rôles ni la même responsabilité : les supérieurs religieux sont au service de leurs frères ou de leurs sœurs dans leur congrégation. Les évêques sont responsables du peuple de Dieu dans leur diocèse. J'ai toujours trouvé que c'était plus facile pour la vie religieuse. De plus, nos charges sont liées à des mandats, ce qui est aussi bien différent.

É. de M.-B. : Que la vie religieuse aille plus loin, plus vite, qu'elle soit plus exigeante aussi, tout cela me va très bien ! Qu'elle joue un rôle d'aiguillon, tant mieux : je me réjouirais que les congrégations et les ordres religieux mettent en œuvre tout ce qu'il faut car ils nous aideront, et ils aideront tout le monde. Les congrégations peuvent profondément nourrir cette culture de la vigilance, du respect, du service de la liberté, qui est celle dans laquelle le Christ nous envoie. Je ne le vois pas du tout comme une concurrence, mais comme une stimulation et un encouragement.

Vous allez recevoir, le 13 juin, à la CEF les membres des groupes de travail post-Ciase : qu'allez-vous leur dire ? Avez-vous encore besoin des laïcs ?

É. de M.-B. : Nous souhaitons leur dire ce que nous essayons de faire, à l'image du livret d'information conjoint CEF-Corref que nous allons diffuser dès aujourd'hui au plus grand nombre (*lire les repères*). Et leur expliquer comment nous allons mettre en œuvre ce qui a été voté lors de l'Assemblée de mars. Une équipe se constitue avec des laïcs auprès du Conseil permanent de la CEF pour y veiller.

V. M. : Nous avons appris de la Ciase que nous ne pouvons être juge et partie. Si nous ne travaillons pas avec des laïcs, quelles que soient notre bonne volonté et nos compétences internes, nous ne pouvons y arriver, n'ayant pas la distance nécessaire. Il faut de l'extériorité, lucide et bienveillante.

Comment ne pas céder au découragement alors que des scandales continuent d'être révélés ?

V. M. : J'ai parfois le sentiment d'atteindre mes limites d'endurance. En même temps, il y a une telle assignation que la question d'arrêter ne peut même pas se poser. J'ai la chance de vivre en communauté, ce qui m'offre un soutien spirituel et humain nécessaire. De plus, au cœur de toutes ces tragédies, nous rencontrons des gens magnifiques d'engagement, de vérité, de probité : des personnes victimes, mais aussi tout un peuple engagé dans la lutte contre ces œuvres de mort.

É. M.-B. : Nous devons être à la hauteur de la confiance que nous font les fidèles qui travaillent à nos côtés – dont l'immense majorité sont des laïcs : ils sont restés dans la barque, c'est un grand encouragement, et en même temps une exigence pour nous. Par ailleurs, depuis 2016, j'ai rencontré beaucoup de personnes victimes. Leur courage, leur force, leur capacité à vivre, leur exigence sont aussi une lumière et un moteur. Elles nous obligent et nous appellent à croire que cela vaut la peine d'aller de l'avant.

➤ Un livret d'information grand public sur la lutte contre les abus

Dans un document qui sera largement diffusé dans les diocèses, les paroisses ou encore les communautés, la CEF et la Corref recensent les décisions prises depuis 2021 dans la lutte contre les abus. Ce livret d'information – un tract format A4 –, intitulé *Contre les violences sexuelles, que fait l'Église aujourd'hui ?*, présente trois axes clés.

Le premier : accueillir, reconnaître et réparer ; avec des engagements pris vis-à-vis des victimes, les cellules d'écoute, les fonds de dotation, la création de deux instances de reconnaissance et de réparation.

Le deuxième : alerter et agir ; avec un numéro d'appel national dédié (01.41.83.42.17), deux boîtes mail : paroledevictime@cef.fr et ecoutevictimes@corref.fr ; les protocoles d'accord avec les parquets, la création d'un tribunal pénal canonique national.

Le troisième : prévenir ; avec notamment la vérification des antécédents judiciaires, une charte nationale de bientraitance pour la protection des mineurs, l'accent sur la formation.

Pour aller plus loin : le site dédié www.fairedelegliseunemaissionsure.fr est régulièrement mis à jour.